

Durée record pour le conseil municipal

Mardi, c'était la plus longue séance depuis 14 ans

Le Journal de Québec · 23 févr. 2023 · 19 · TAÏEB MOALLA

D'une durée de près de sept heures, la séance du conseil municipal de mardi, à Québec, a été la plus longue depuis celle fort tumultueuse du 1er juin 2009.

Au cours des 14 dernières années, aucune séance du conseil municipal n'a dépassé la durée de six heures. La raison est fort simple. Débutant à 17 h, les séances ne pouvaient légalement pas aller au-delà de 23 h, selon le Règlement.

La limite de 23 h existe toujours, mais le projet pilote mis en place depuis le 7 février (et jusqu'au 4 juillet) fait en sorte que le conseil municipal a lieu désormais les mardis et qu'il débute à 15 h. Le but est de permettre une meilleure conciliation travail-famille et de susciter davantage de participation citoyenne.

BEAUCOUP DE CHAMBARDEMENTS

La séance de ce mardi 21 février, qui s'est terminée à 21 h 46, a duré 6 h 57 minutes (incluant une pause de 30 minutes). C'est un record depuis la séance du 1er juin 2009, qui avait été suspendue pour « tumulte » et qui s'était poursuivie le lendemain.

Invité à réagir, Claude Villeneuve, chef de l'opposition à l'hôtel de Ville, a réitéré ceci : « Je n'ai jamais cru qu'en pratique, le projet pilote permettrait d'avoir une meilleure conciliation travail-famille ou que ça nous ferait finir significativement plus tôt ».

Ce dernier note qu'il n'y a pas eu de « grosse participation citoyenne » depuis la mise en place du projet pilote. « C'est beaucoup de chambardements pour pas vraiment de gains », a-t-il laissé tomber.

RIEN À VOIR

De son côté, le maire Bruno Marchand a insisté pour dire que « la durée et l'heure du début [de la séance] n'ont rien à voir. C'est pas la nouvelle formule qui amène la durée ».

Promettant de « corriger » certains irritants au fur et à mesure du projet pilote, il a toutefois laissé entendre que l'ancienne formule (un conseil les lundis à partir de 17 h) est révolue.

« L'ancienne formule n'a pas grand avenir, a-t-il fait savoir. Elle avait des désagréments qu'on voulait changer. »

Une prévision de hausse salariale... à la hausse!

JEAN-NICOLAS PATOINE
Le Soleil

Pour 2023, les employeurs québécois prévoient offrir des hausses de salaire encore plus imposantes que celles estimées il y a six mois, selon un sondage publié jeudi.

Cette enquête de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés démontre que la hausse salariale moyenne au Québec devrait être de 4,4% en 2023, comparativement à 4,1% lors d'une enquête similaire effectuée en septembre 2022.

«Malgré le ralentissement de la croissance économique, la pénurie de main-d'œuvre perdure et continue manifestement de pousser les salaires à la hausse dans tous les secteurs d'activité économique», affirme la directrice générale de l'Ordre (CRHA), Manon Poirier.

La hausse de 4,4% prévue est supérieure à celle anticipée pour l'ensemble du Canada (4,1%) et à celle constatée au Québec l'an dernier (4%). À titre comparatif, la hausse réelle rapportée par Statistique Canada s'est élevée à 2,4% en moyenne de 2010 à 2019.

En plus de la pénurie de main-d'œuvre, la hausse prévue pour 2023 est portée par l'augmentation de 7% du salaire minimum annoncée pour le 1er mai (15,25\$), analyse le CRHA.

Au-delà du salaire

Pour rester compétitifs dans leur quête d'employés compétents, les employeurs ne doivent pas se contenter d'offrir des augmentations salariales, conseille Mme Poirier. « À titre

d'exemple, les employeurs peuvent bonifier leur politique de vacances ou de congés, leurs assurances collectives ou leurs régimes de retraite. De plus, le télétravail ou le mode hybride sont là pour de bon, car ces modes permettent de répondre aux besoins et aux attentes de beaucoup de travailleurs», affirme-t-elle.

Les travailleurs des secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques (5,3 %) devraient profiter de la plus généreuse augmentation salariale en 2023, suivis par ceux des technologies de l'information et des communications (5,2 %).

L'enquête prévoit une augmentation de 3,3% pour le secteur des services publics et celui des administrations publiques (municipales, provinciales et fédérales), ce qui les place en bas du classement.

L'enquête publiée jeudi est la synthèse de sondages effectués de la mi-décembre 2022 à la mi-janvier 2023 par les firmes Normandin Beaudry, PCI rémunération-conseil, Solutions Mieux-être LifeWorks, Saucier conseil et Willis Towers Watson.